



DELIBERATION N°06/2011/CCDS

Séance du 11 juin 2011

L'an deux mil onze et le samedi 11 juin à huit heures, le Conseil communautaire convoqué en urgence, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents : Jean-Claude MADELEINE, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, APOUYOU Bruno, GABRIEL Jean-Christian, RINGUET Conrad, LEVEILLE Annick, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, DUFAIL Gilles (remplaçant de CARISTAN Lydie), ANTOINETTE Richard (remplaçant de COURAT-CLET France).

Absents : RINGUET Charles, MAGLOIRE Adelson, CAMON Françoise, CARISTAN Lydie, ZULEMARO Karine, MANGAL Daniel, BRIAIS Jocelyn, SELLALI épouse BOIS-BLANC Cornélie, BARO Oumar, NADEAU Nadège, CLET-COURAT France.

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Marie TORVIC

Objet : Fixation des taux des taxes locales et de la cotisation foncière des entreprises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé des motifs ayant justifié la tenue en urgence du Conseil,

Entendu l'exposé du rapport du Président sur la nécessité de fixer les taux des taxes locales,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président, de son rapport,

APPROUVE à l'unanimité, la tenue en urgence du Conseil,

DECIDE à l'unanimité, de fixer pour l'année 2011, les taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	13.49 %
Taxe foncière non bâti	71.18 %
Taxe foncière bâti	19.86 %
CFE	24.56 %

AUTORISE à l'unanimité, le Président à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette fiscalité.

Vote :

-Nombre de conseillers
en exercice : **20**
-Nombre de conseillers
présents : **11**
-Pour : **11**
-Contre : **0**
-Abstention(s) : **0**

Fait et délibéré à Kourou en séance publique,

Le samedi 11 juin 2011,

Pour extrait et certifié conforme

Le Président



Jean-Claude MADELEINE